



République Française  
Département de la Haute-Marne  
Arrondissement de Langres  
Commune de Bourg

## Compte Rendu du Conseil Municipal

DU 12 JUILLET 2024

La réunion a débuté le 12 juillet 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur THIEBAUD Dominique.

### **Membres présents :**

- Monsieur BROUILLARD Francis
- Monsieur DELANNE Jean-François
- Monsieur DOS SANTOS Ernest
- Monsieur GOUTRY Laurent
- Madame GRANDVUILLEMIN Christine
- Monsieur HOGNON Eric
- Madame LOISEAU Pascale
- Madame MOUSSUS Aleth
- Monsieur THIEBAUD Dominique
- Madame THIVET Juliette

Secrétaire de séance : Madame THIVET Juliette

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

### **Ordre du jour :**

- 2024\_15 - Approbation du Procès-Verbal du 22 mars 2024
- 2024\_16 - SDED 52 : Travaux Enfouissement Réseaux Aériens
- 2024\_17 - Service facturier : renouvellement de la convention constitutive du SFACT
- 2024\_18 - Eau et Assainissement : Motion transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Grand Langres
- 2024\_19 - Captage : Animation Agricole 2024
- 2024\_20 - Tarif Location salle de Convivialité
- 2024\_21 - Urbanisme : Modification PLU de Cohons
- 2024\_22 - Redevance Occupation du Domaine Public : Orange
- 2024\_23 - CC du Grand Langres : CLECT - Compétence Mobilité
- Questions diverses

## **2024\_15 - Approbation du Procès-Verbal du 22 mars 2024**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024.

**10 voix pour**

## **2024\_16 - SDED 52 : Travaux Enfouissement Réseaux Aériens**

Monsieur le Maire informe que les travaux d'effacement des réseaux aériens de la tranche 1 vont bientôt débiter.

Dans un premier temps, il donne lecture de la convention financière transmise par le SDED 52 relative à ces travaux et rappelle que cet effacement aérien concerne le réseau téléphonique et l'éclairage public.

Dans un second temps, il donne lecture de la convention de servitude de distribution publique d'électricité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'estimation définitive de la part communale soit 234 059 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ces deux conventions et tout document s'y afférant.

**10 voix pour**

## **2024\_17 - Service facturier : renouvellement de la convention constitutive du SFACT**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération pris le 22 décembre 2017 relative à l'adhésion de la commune de de Bourg au Service facturier de Langres.

Le service facturier a pour objectif :

- la maîtrise des délais de paiement,
- l'amélioration de la qualité du mandatement,
- la professionnalisation de la comptabilité,
- la participation à la fiabilisation du processus de la dépense

A cet effet, une convention constitutive prévoyant l'ensemble des aspects organisationnels du SFACT de Langres a été signée le 29 août 2018 ; elle a fait l'objet de quatre avenants étendant le périmètre du SFACT.

Au terme de trois années d'application, une négociation a été entamée entre les parties afin de rénover cette convention et de préparer l'extension du SFACT à de nouvelles collectivités.

La présente convention constitutive intègrera le résultat de cette négociation et annulera et remplacera la convention précédente du 29 août 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la nouvelle convention constitutive du Service facturier.

**10 voix pour**

## 2024\_18 - Eau et Assainissement : Motion transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Grand Langres

Monsieur Le Maire donne lecture de la motion d'opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Grand Langres au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la motion d'opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Grand Langres au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**10 voix pour**

## 2024\_19 - Captage : Animation Agricole 2024

Monsieur Le Maire informe que la procédure des captages doit être poursuivies et donne lecture du devis reçu pour l'animation agricole des captages.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection des captages;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aide financière auprès des financeurs :

### Opération 9 : Animation Agricole du Captage 2024

Montant H.T. de l'opération	11 199,00 €
Montant TTC de l'opération	13 438,80 €

### PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Département	10%	1 119,90 €
Agence de l'Eau	70%	7 839,30 €
Total Aides		8 959,20 €
Commune	20%	2 239,80 €
<b>Total Aides</b>	<b>100%</b>	<b>11 199,00 €</b>

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**10 voix pour**

## 2024\_20 - Tarif Location salle de Convivialité

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs fixés pour la location de la salle de Convivialité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de modifier les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du **01/09/2024** :
  - Pour les habitants de BOURG \_\_\_\_\_ : 135 € le week-end
  - Pour les Associations de BOURG \_\_\_\_\_ : 30 €
  - Pour les extérieurs au village \_\_\_\_\_ : 220 € le week-end au lieu de 195 €
  - Pour location, maxi 4 heures \_\_\_\_\_ : 60 €
- de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

- Couvert \_\_\_\_\_ : 0,75 €
- Chaises \_\_\_\_\_ : 18,30 €
- Table \_\_\_\_\_ : 183,00 €
- Assiette \_\_\_\_\_ : 4,00 €
- Verre \_\_\_\_\_ : 1,50 €
- Plat \_\_\_\_\_ : 12,20 €
- Radiateur à inertie \_\_\_\_ : 700 €
- Mange debout \_\_\_\_\_ : 50 €

- de reconduire l’instauration lors des locations de la salle de convivialité une caution d’un montant de 300 € pour toutes les personnes extérieures à la commune.

### **10 voix pour**

#### **2024\_21 - Urbanisme : Modification PLU de Cohons**

Monsieur Le Maire donne lecture d’une demande de modification simplifiée du PLU de Cohons (52) reçue de la Communauté de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet :

- Un avis favorable pour modifier le PLU de Cohons.

### **10 voix pour**

#### **2024\_22 - Redevance Occupation du Domaine Public : Orange**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d’occupation du domaine public,

Considérant que l’occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l’occupation, de la valeur locative et des avantages qu’en tire le permissionnaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d’occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D’appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d’occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2024:
  - 48.27 € par kilomètre et par artère en souterrain,
  - 64.36 € par kilomètre et par artère en aérien,
- Il est précisé qu’une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l’ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- De charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**10 voix pour**

<b>2024_23 - CC du Grand Langres : CLECT - Compétence Mobilité</b>
--

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport de présentation de la compétence mobilité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet :

- Un avis favorable concernant le rapport de présentation de la compétence mobilité.

**10 voix pour**

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

- **Composteurs Individuels** :

Le SDED 52 propose des composteurs aux tarifs de 30 € et 40 € en fonction des volumes.

Les bons de commande seront à retirer auprès de la Mairie.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur THIEBAUD Dominique,  
Maire